



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025
DELIBERATION N°10/DCM20250408/42

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit du mois d'avril à dix-huit heures et quarante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 26 mars 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Rosette GRADEL, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Jean ANZALA), Michel SURET (Marie-Michelle HILDEBERT), Joseph HILL (Seetha DOULAYRAM), Jacques RAMAYE (Grégory MANICOM), Marie-Alice RUSCADE (Rose-Marie LOQUES), Marie-Joël TAVARS (Pinchard DEROS), José OUANA (Sylvia SERMANSON).

Etaient absents excusés : MM. Sandra SERMANSON, Jérôme CHOUNI, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	25	7	3	0

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, et trois (03) absents excusés. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Examen du Compte Administratif de la Régie des Sports et des Loisirs – Exercice 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire M. 57 applicable au budget,

Vu la délibération n°9/DCM20250227/19 du 27 février 2025 portant : Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération n°4 du 11/06/2020 relative à la mise en place des commissions communales et à la désignation de leurs membres,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250408-10DCM2025040842-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Notifiée et publiée le 15/04/2025

Considérant que le compte administratif de la régie des sports fait état des réalisations de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes au titre de l'année 2024.

Considérant qu'il répond aux mêmes principes d'élaboration que le compte administratif de la Ville excepté le fait qu'il n'intègre que la partie section de fonctionnement puisque le budget de la régie des sports n'est composé que de la section de fonctionnement.

Considérant que pour rappel, les investissements sont réalisés dans le budget de la Ville et de ce fait sont retracés dans le compte administratif de la Ville.

Considérant que pour l'année 2024, la prise en compte de 254 924,18 € de produits corrélativement à 447 959,06 € de charges aboutit à un résultat brut déficitaire de - 193 034,88 €.

Considérant que par ailleurs, l'intégration de reports de l'année n -1 en recettes (348 781,36 €) entraîne un excédent de clôture de l'ordre de 155 746,48 €.

Considérant que la Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du Lundi 7 avril 2025.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,*

DÉCIDE A LA MAJORITE

Vote à scrutin public

Contre (5) MM. Justine BENIN – Pinchart DEROS – Ingrid FOSTIN – Hermann SAINT-JULIEN- + 1 Procuration

Article 1 : D'arrêter comme suit, le Compte Administratif de la Régie des Sports et des Loisirs pour l'année 2024 :

En Fonctionnement :

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		522 143,36	356 855,72	91 103,34	0,00	74 184,30	0,00	447 959,06
011	Charges à caractère général (3)	416 023,36	252 256,86	91 103,34	0,00	72 663,16	0,00	343 360,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	23 120,00	21 656,00	0,00	0,00	1 464,00	0,00	21 656,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		439 143,36	273 912,86	91 103,34	0,00	74 127,16	0,00	365 016,20
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	83 000,00	82 942,86	0,00	0,00	57,14		82 942,86
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		83 000,00	82 942,86	0,00	0,00	57,14		82 942,86
Total des dépenses réelles		522 143,36	356 855,72	91 103,34	0,00	74 184,30	0,00	447 959,06
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
---	------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	522 143,36	356 855,72	91 103,34	0,00	74 184,30	0,00	447 959,06
--	------------	------------	-----------	------	-----------	------	------------

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		173 362,00	247 302,76	7 621,42	0,00	-81 562,18
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	173 362,00	241 932,47	7 621,42	0,00	-76 191,89
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	5 370,29	0,00	0,00	-5 370,29
Total des recettes de gestion des services		173 362,00	247 302,76	7 621,42	0,00	-81 562,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		173 362,00	247 302,76	7 621,42	0,00	-81 562,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	348 781,36					
--	------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	522 143,36	596 084,12	7 621,42	0,00	-81 562,18
--	------------	------------	----------	------	------------

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250408-10DCM2025040842-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Article 2 : D'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	447 959,06	254 924,18	348 781,36	A1 155 746,48
Investissement	0,00	0,00 (2)	0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	447 959,06	254 924,18 (3)	348 781,36	A3 155 746,48

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	155 746,48
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	155 746,48

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

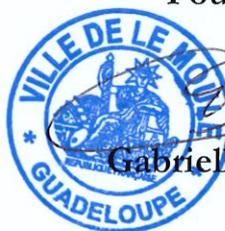
La Secrétaire,

Sylvia SERMANSON

Fait à Le Moule, le 08 Avril 2025

Pour avis conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250408-10DCM2025040842-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Notifiée et publiée le 15/04/2025